



Saint-Antoine-sur-Richelieu


AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité Régionale de comté (MRC) de la Vallée-du-Richelieu a adopté en date du 8 mars 2022 le règlement 2004-001-04, **RÈGLEMENT NO 2004-001-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-001 RELATIF À LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 8 mars 2022




Valérie Beurivage-Vincent
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Valérie Beurivage-Vincent, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut « **RÈGLEMENT NO 2004-001-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-001 RELATIF À LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT.** », en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité, le 8 mars 2022 entre 15 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 8 mars 2022



Valérie Beurivage-Vincent
Directrice générale adjointe